

## **Directives pour le dépôt des projets de mémoire de maîtrise en sexologie, concentration recherche-intervention (2218)**

### **Dépôt et évaluation du projet de mémoire – SEX8591**

À l'issue de sa première session d'études (pour les étudiant.e.s à temps complet), l'étudiant.e doit s'inscrire à l'activité SEX8591 dans l'optique de présenter son projet de mémoire au Sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) des programmes de cycles supérieurs en sexologie à la deuxième session d'études (généralement en mars). Ce projet compte pour trois (3) des 24 crédits que compte le mémoire de recherche. Quant au mémoire lui-même, il constitue un exposé écrit issu de travaux effectués dans un domaine de recherche. Il fait la démonstration que l'étudiant.e a développé la maîtrise de certaines techniques et méthodes de recherche et qu'elle, il a acquis la compétence et les attributs requis pour l'obtention de la maîtrise en sexologie, concentration recherche-intervention.

### **Approbation du projet de mémoire et responsabilités**

**SCAE.** Le SCAE a pour mandat, notamment, de voir à ce que les sujets de recherche soient conformes aux objectifs du programme et de certifier si le projet nécessite ou non une approbation sur le plan éthique par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPÉ). Le SCAE nomme, chaque année, les membres du sous-comité d'évaluation des projets de recherche des étudiant.e.s parmi ses membres ou des collègues délégué.e.s. Le SCAE ou ses délégué.e.s remettent une attestation de scientificité du projet à l'étudiant.e et à sa (co)direction de recherche. Si une approbation sur le plan éthique est jugée nécessaire, le SCAE ou ses délégué.e.s complètent le formulaire *Projet de recherche étudiant impliquant des êtres humains nécessitant une approbation éthique* (voir Annexe 1), que l'assistant.e à la gestion des études transmet au CERPÉ. Le SCAE modifie, au besoin, les présentes consignes et avise les étudiant.e.s inscrit.e.s dans le programme. Dans le cas d'un.e étudiant.e dont le dossier est insatisfaisant, le SCAE a le mandat de définir les modalités pour l'évaluation de l'avancement des travaux et d'appliquer, le cas échéant, les dispositions relatives aux exigences particulières dans la poursuite des études.

**Agent.e à la gestion des études (AGÉ).** L'AGÉ assure la communication entre les étudiant.e.s du programme et le SCAE. L'AGÉ transmet les directives pour le dépôt des projets de mémoire de maîtrise en sexologie, concentration recherche-intervention aux étudiant.e.s. L'AGÉ reçoit les projets des étudiant.e.s du programme, les distribue aux membres du SCAE ou ses délégué.e.s au moment opportun et organise l'horaire des auditions des projets. L'AGÉ est responsable de mettre à jour les présentes directives à la demande du SCAE et est dépositaire de leur plus récente version.

**Étudiant.e.** L'étudiant.e dépose, par courriel, son projet de recherche au SCAE (maitrise.sexologie@uqam.ca) au plus tard au 1<sup>er</sup> mars (ou la date indiquée par le SCAE). Pour l'étudiant.e qui a été admis.e conditionnellement à la réussite de cours d'appoint ou de propédeutique et qui n'a pas été en mesure de déposer au 1<sup>er</sup> mars de la première année, il.elle peut déposer au 1<sup>er</sup> octobre de la deuxième année. Seul.e.s peuvent déposer un projet de recherche au SCAE les étudiant.e.s qui ont réussi le cours *SEX8415 — Séminaire de recherche sexologique* et qui ont obtenu l'approbation de dépôt de leur (co)direction de recherche. Les étudiant.e.s sont invité.e.s à se procurer la version la plus récente des présentes consignes auprès de l'assistant.e à la gestion des études.

**(Co)direction de recherche.** Dans le contexte de la rédaction du projet de mémoire, la (co)direction de recherche est responsable d'aider l'étudiant.e à définir son projet et l'assiste dans les difficultés rencontrées au cours de ses études. Il lui incombe de guider et d'encadrer l'étudiant.e dès l'élaboration du travail de recherche et tout au long de la rédaction de son projet de recherche, de l'évaluer, d'autoriser le dépôt de son travail et, le cas échéant, de superviser les corrections exigées par le SCAE. La (co)direction de recherche est invitée à discuter avec la personne responsable du cours SEX8415 pour l'informer des orientations du projet de l'étudiant.e. Seule la (co)direction de recherche peut autoriser le dépôt du projet de recherche et seuls les projets approuvés par la (co)direction de recherche sont recevables. La (co)direction de recherche doit signifier, par formulaire ou par courriel, qu'elle a eu et approuvé le dépôt du projet de recherche au SCAE. Elle est conviée à l'audition de l'étudiant.e devant le SCAE, mais n'est invitée à intervenir qu'à la demande du SCAE.

**Cours SEX8415 — Séminaire de recherche sexologique.** Le cours présente à l'étudiant.e la démarche de production d'un projet de recherche dans le respect des normes scientifiques et éthiques en vigueur. L'enseignant.e de l'activité SEX8415 accompagne l'étudiant.e dans la rédaction de son projet, mais ne se substitue pas à la (co)direction de recherche, qui reste la seule instance à approuver le dépôt du projet au SCAE. Il est attendu que la (co) direction s'engage activement dans la définition du projet de mémoire de l'étudiant.e. Par contre, le SCAE (ou ses délégués) est la seule instance responsable de l'évaluation du projet de recherche de l'étudiant.e, dont la notation est indépendante de celle du cours SEX8415 — Séminaire de recherche sexologique.

### **Description du projet de mémoire**

Le projet de mémoire déposé au SCAE pour évaluation doit couvrir les contenus suivants. L'ordre et le contenu des sections peuvent être modifiés pour être adaptés au projet. Toutes les sections doivent faire état des sources scientifiques permettant d'établir la crédibilité du projet et des idées avancées par l'auteur.e. Le nombre de page attendu pour chacune des sections est indiqué à titre indicatif dans la grille d'évaluation (Annexe 2), pour un maximum de 15 pages.

1. **Problématique** (problématique à l'étude [sociale, théorique, méthodologique]; importance du sujet; pertinence [scientifique, sexologique, sociale] du mémoire pour contribuer à sa solution)
2. **État des connaissances** (présentation d'une synthèse des études ou des travaux pertinents et récents sur la problématique à l'étude)
3. **Cadre conceptuel** ou assises théoriques principales
4. **Objectif général du projet et questions et/ou hypothèses de recherche spécifiques**
5. **Méthode**, selon le type de démarche
  - 5.1 **Type de devis** (corrélational, transversal, longitudinale, exploratoire, descriptif, explicatif, etc.) et ses limites.
  - 5.2 **Participant.e.s.** Critères d'inclusion ou d'exclusion, méthodes de recrutement et/ou d'échantillonnage et nombre de cas visés (c.-à-d. saturation empirique, puissance statistique). Lorsque ce ne sont pas des individus qui sont échantillonnés mais plutôt des œuvres, des forums de discussions ou autre, le titre de la sous-section peut être ajusté en conséquence.
  - 5.3 **Outils de mesure.** Description des instruments de mesure ou des outils de collecte de données, le cas échéant : questionnaires (description des variables et des échelles, incluant leurs propriétés métriques et leurs sources lorsque validés, procédures de traduction le cas échéant), outils de collecte (types d'entrevues, observation, contenus abordés), stratégies d'extraction du matériel, grille de codification, etc.

- 5.4 **Procédure.** Description de la procédure de recherche au-delà des éléments spécifiés dans les sous-sections précédentes
- 5.5 **Enjeux éthiques.** Préciser les enjeux éthiques spécifiques à ce projet et mentionner si le projet nécessite une approbation éthique et le nom du comité d'éthique visé (ex: CERPÉ ou CIEREH). Si le projet de mémoire s'inscrit dans un projet qui relève du CIEREH, la direction de recherche doit s'assurer que le projet de mémoire de l'étudiant.e est inclus dans le dossier et faire les démarches nécessaires.
- 5.6 **Stratégies d'analyse,** selon le type de données. Lorsque l'étude inclut plus d'une question ou hypothèse de recherche, les analyses sont généralement précisées en fonction de la question à répondre ou de(s) l'hypothèse(s) à vérifier. Pour les recherches quantitatives et mixtes, il est souhaitable d'annoncer les stratégies mises en place pour évaluer le respect des postulats des analyses sélectionnées.
- 5.7 Les modalités de traitement des données manquantes et les stratégies mises en place pour évaluer le respect des postulats des analyses sélectionnées sont souhaitables pour les recherches quantitatives et mixtes. Pour les recherches qualitatives, les stratégies mises en place pour assurer la rigueur des analyses sont à préciser.
- Données quantitatives : analyses statistiques (analyses descriptives, bivariées, multivariées, tests d'hypothèses effectués, etc.)
  - Données qualitatives : stratégies d'analyse (analyse thématique, analyse de contenu, analyse de discours, herméneutique, analyse iconographique, etc.).
- 5.8 **Échéancier.** Bref échéancier qui précise, dans un court paragraphe ou tableau, les périodes associées aux diverses étapes de réalisation du projet de mémoire (ex: recrutement, soumission de la demande éthique, analyses, rédaction, etc.). Si le mémoire prévu en est un par article, il faudrait préciser les étapes de rédaction de l'article dans l'échéancier.
6. **Annexes** (le cas échéant : canevas d'entrevue, questionnaire, grille d'observation, etc.; certificat de compétence EPTC 2, certificat d'approbation du CIEREH si le projet s'insère dans un projet déjà approuvé sur le plan éthique).

### **Normes de présentation du projet de recherche**

Nombre maximal de pages : 15 (excluant les pages liminaires et les annexes, le cas échéant).

Police : Times New Roman, 12 points, marges standards (2.54cm).

Interligne : Double.

### **Audition**

Les étudiant.e.s doivent présenter oralement leur projet de recherche au SCAE, à la date d'audition fixée par ses membres (au plus tard un mois après la date de dépôt des projets). La présentation, d'une durée totale de 12 à 15 minutes (maximum), doit comporter un maximum de 12 diapositives. La présentation orale est suivie d'une discussion de 12 à 15 minutes avec les membres du SCAE. La présence de la direction de recherche est recommandée.

### **Évaluation du projet**

L'évaluation du projet de recherche par le SCAE est guidée par les *critères d'évaluation du projet de recherche* (voir Annexe 2). À la suite de l'audition de l'étudiant.e par les membres délégué.e.s du SCAE, ces dernier.ère.s évaluent la réussite ou non de l'activité SEX8591 par la mention Succès ou Échec. En vertu de l'article 10.4 du règlement 8 des études de cycles supérieurs et étant donné le caractère continu et progressif de l'évaluation des activités du programme, la reprise de cette activité ne peut se faire que sur autorisation exceptionnelle du SCAE.

Les étudiant.e.s dont le projet obtient la mention Succès reçoivent des commentaires verbalement durant la période d'échanges qui suit la présentation du projet au SCAE. Exceptionnellement, le SCAE peut exiger de revoir, en tout ou en partie, le projet de mémoire si le travail est considéré comme étant insatisfaisant. Le cas échéant, les modalités seront discutées avec la direction de recherche. Un rapport d'évaluation écrit n'est remis qu'aux étudiant.e.s qui se voient attribuer la mention Échec à cette activité.

### **Conformité du projet aux standards de l'éthique de la recherche**

Sur recommandation du sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE), le comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPE) de la Faculté des sciences humaines évalue les demandes de recherche émanant des étudiant.e.s qui ne s'insèrent pas directement dans un projet de recherche en cours d'un.e professeur.e approuvé par le CIEREH, ou qui sont réalisées sous les auspices d'un autre établissement universitaire canadien.

L'étudiant.e et sa (co)direction de recherche sont responsables de présenter une demande d'évaluation éthique au CERPÉ. Le rôle du SCAE est d'attester de la conformité du projet sur le plan scientifique auprès du CERPÉ, attestée par le formulaire suivant, transmis par l'AGÉ au CERPÉ : *Projet de recherche étudiant impliquant des êtres humains nécessitant une approbation éthique.*

La durée du certificat éthique étant d'une année, il en va de la responsabilité de l'étudiant.e de le renouveler au moment opportun via Nagano.

**PROJET DE RECHERCHE ÉTUDIANT IMPLIQUANT DES ÊTRES HUMAINS  
NÉCESSITANT UNE APPROBATION ÉTHIQUE**

En vertu de la [Politique no 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM](#), le SCAE, après consultation avec la directrice, le directeur de recherche, doit informer par écrit, en utilisant le formulaire conçu à cette fin, la présidente, le président du Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains ([CERPE](#)) concerné de tout projet de recherche étudiant qui nécessite une approbation au plan de l'éthique et qui ne s'insère pas directement dans un projet de recherche en cours d'une professeure, d'un professeur. (7.1.12)

**Veillez joindre ce document dûment complété à votre demande d'approbation éthique dans Nagano**

**À compléter par l'étudiant(e) :**

Nom de l'étudiant(e) : \_\_\_\_\_ Courriel (UQAM) : \_\_\_\_\_

Code permanent : \_\_\_\_\_ Programme d'études : \_\_\_\_\_

Titre du projet de recherche : \_\_\_\_\_

Nom de la directrice, du directeur de recherche : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nom de la codirectrice, du codirecteur (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**À compléter par le SCAE ou son instance déléguée :**

Ce projet de recherche a été reçu et approuvé par le SCAE ou son instance déléguée.

Ce projet de recherche nécessite une approbation éthique par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) de l'UQAM. (Veillez vous référer à la page 2 pour déterminer si le projet nécessite une approbation éthique.)

\_\_\_\_\_  
Nom de la présidente, du président du SCAE ou de son instance déléguée

\_\_\_\_\_  
Date

Signature : \_\_\_\_\_

*NB : Si le projet s'insère directement dans celui d'une professeure, d'un professeur, approuvé par le Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CIEREH), l'étudiante, l'étudiant n'a pas besoin de faire évaluer son projet par le CERPE. Elle, il doit cependant s'assurer que son nom apparaît sur le certificat de la professeure, du professeur.*

## PROJETS NÉCESSITANT UNE APPROBATION ÉTHIQUE

Tout projet ayant pour but l'étude, la documentation et la compréhension d'un phénomène social ou scientifique effectué au Canada ou à l'étranger, financé ou non par un organisme externe ou par l'Université impliquant, notamment, mais sans limitation :

- Des personnes dont les données ou les réponses à des interventions ou interactions, à des stimuli ou à des questions de la part du chercheur ont une incidence sur la question de recherche;
- Des personnes dans le cadre d'une activité d'évaluation professionnelle (ex : clinique d'aide psychologique ou juridique), de la gestion ou de l'amélioration de la qualité d'activités pédagogiques, ou celles liées à leur rendement et/ou à leurs conditions d'emploi et autres servant à répondre à une ou des questions de recherche;
- Des personnes, dans le cadre d'une pratique créative, pédagogique ou professionnelle, d'une collecte de renseignements, d'opinions ou de convictions dans le but de répondre à une ou des questions de recherche;
- D'approcher un artiste, ses connaissances ou les membres de sa famille pour une entrevue ou pour obtenir des documents privés;
- L'utilisation de sites numériques pour lesquels il existe des attentes raisonnables de la part des usagers quant à la protection de leur vie privée;
- L'utilisation de dossiers constitués sur une personne, dossiers que l'on ne retrouve pas dans le domaine public, et dont l'accès n'est pas régi par une politique, un règlement ou soumis à des restrictions légales ou autres ;
- L'utilisation de banques ou de bases de données contenant des renseignements identificatoires directs, codés ou rendus anonymes (dans certains cas) ;
- L'utilisation de matériel biologique humain (par exemple des organes, de la peau, du sang, de la sueur, de la salive ou des cheveux). Ce matériel peut provenir de personnes vivantes ou de personnes décédées recueilli spécifiquement à des fins de recherche ou à d'autres fins ;
- Les tissus de reproduction, d'embryons, de fœtus, de tissus fœtaux humains ou de cellules souches humaines. Ce matériel peut provenir de personnes vivantes ou de personnes décédées recueilli spécifiquement à des fins de recherche ou à d'autres fins.

## PROJETS NE NÉCESSITANT PAS UNE APPROBATION ÉTHIQUE

Un projet de recherche peut être exempté d'une approbation éthique, par exemple, dans les cas suivants:

- L'information est fournie par une personne à titre d'expert, ou d'employé autorisé par son supérieur à communiquer au chercheur des renseignements dans le cours normal de son travail au sujet de son organisation, de ses politiques, ses méthodes de pratiques professionnelles ou de ses rapports statistiques ([article 2.1 de l'ÉPTC2](#)) ;
- L'information est légalement accessible au public et adéquatement protégée en vertu d'une loi ([article 2.2 de l'ÉPTC2](#)) ;
- L'information est accessible au public et il n'y a pas d'attente raisonnable en matière de vie privée ([article 2.2 de l'ÉPTC2](#)) ;
- L'observation de personnes dans des lieux publics aux conditions suivantes : a) il n'y a aucune intervention planifiée ou interaction directe avec des personnes ou des groupes; b) les personnes ou groupes observés n'ont pas d'attente raisonnable en matière de vie privée ; c) la diffusion des résultats de la recherche ne permet pas d'identifier des personnes en particulier ([article 2.3 de l'ÉPTC2](#)) ;
- L'utilisation secondaire reposant exclusivement sur des renseignements anonymes à la condition que les procédures de couplage, d'enregistrement ou de diffusion ne créent pas de renseignements identificatoires ([article 2.4 de l'ÉPTC2](#)) ;
- Les activités ayant cours dans le cadre du déroulement normal d'une organisation et exigeant la participation des personnes visées par ces activités (ex : évaluation de programme, assurance de la qualité ou révision de programmes ou de services), à la condition qu'elles ne servent pas à répondre à une ou des questions de recherche ([article 2.5 de l'ÉPTC2](#)) ;
- Des données de recherche reposant exclusivement sur le chercheur et l'observation de son propre comportement ;
- L'utilisation primaire ou secondaire de renseignements anonymes.

En cas de doute sur la nécessité d'obtenir une approbation au plan de l'éthique, veuillez communiquer avec le CERPE approprié.

- **CERPE plurifacultaire** : cerpe-pluri@uqam.ca
- **CERPE de la Faculté des sciences humaines** : cerpe.fsh@uqam.ca

## ANNEXE 2

### CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PROJET DE MÉMOIRE

Nom :	Prénom :
Code permanent :	Programme : Maîtrise en sexologie – Recherche intervention
Titre du projet :	
Dir. de recherche	Notation globale* :

\*BARÈME DE NOTATION : Succès ou échec

#### Critères

##### Forme

##### NORMES DE PRÉSENTATION

- Le document présente les sections attendues dans les Directives pour le dépôt des projets de mémoire.
- Le document respecte les normes de présentation (caractère de police, style, format).
- La qualité de la langue est adéquate.

##### Fond

##### PROBLÉMATIQUE – 1 page

- Le problème à l'étude est clairement établi.
- Les buts, les visées de l'étude sont explicites.
- La pertinence scientifique d'étudier le problème est décrite.
- La pertinence sexologique du projet proposé est justifiée.
- La pertinence sociale d'étudier le problème est décrite.
- Les retombées pour l'intervention sont présentées (lorsque pertinent).

##### ÉTATS DES CONNAISSANCES – 6 pages

- Les concepts et dimensions d'intérêt sont clairement identifiés et opérationnalisés.
- Les écrits scientifiques recensés sont récents (majoritairement moins de 5 ans) et appropriés à l'objet d'études.
- Ils proviennent de sources valides (publiés dans des revues avec comité de lecture).
- La synthèse des écrits est adéquate et fidèle aux sources.
- Les limites de l'état actuel des connaissances sont clairement identifiées.

##### *Approches quantitatives.*

- Les variables (dépendantes, indépendantes et de contrôle) à retenir pour les analyses sont adéquatement introduites.

##### QUESTIONS/OBJECTIFS DE RECHERCHE ET HYPOTHÈSES – 0,5 page

##### CADRE CONCEPTUEL – 2 pages

- Le ou les modèles théoriques ou conceptuels guidant le choix de concepts, des dimensions ou des variables sont adéquatement présentées.
- Les relations postulées entre les concepts sont explicitées et justifiées théoriquement.

- Les questions/objectifs de recherche sont explicites.
- Les questions ou objectifs de recherche sont justifiés par l'état des connaissances et le cadre conceptuels.
- Les hypothèses, le cas échéant, sont explicites et justifiées par l'état des connaissances.

### **MÉTHODE – 3-4 PAGES**

- Le type de devis adopté est clairement décrit et approprié pour répondre aux questions de recherche.
- La procédure de collecte de données (entrevue, questionnaire, matériel audiovisuel, en ligne ou face à face, etc.) est clairement décrite et justifiée.
- Les stratégies de sélection des participants, le cas échéant, sont clairement décrites et justifiées.
- La taille de l'échantillon visé est rigoureusement justifiée (par ex., sources scientifiques, études antérieures ou pilotes, analyses de puissance).
- Les stratégies mises en place pour minimiser les biais de sélection et les données manquantes sont décrites.
- Les limites du devis sont adéquatement décrites.
- Le projet annoncé peut réalistement être réalisé dans le cadre d'une maîtrise.
- Le calendrier de réalisation de la recherche est réaliste et adéquat.

#### *Approches quantitatives*

- Les variables dépendantes, indépendantes et de contrôle sont clairement distinguées.
- Les variables sont clairement décrites (incluant leur source, leurs échelles de réponse, et leurs qualités méthodologiques) et articulées aux questions/objectifs de recherche.

#### *Approches qualitatives*

- Le canevas d'entrevue est approprié en vertu des questions/objectif de recherche.

### **ENJEUX ÉTHIQUES – 0,5 page**

- Les considérations éthiques relatives à la sélection des participants, à la collecte de données et la diffusion des résultats énoncés.
- Le ou les certificats d'éthique obtenus sont annexés, le cas échéant.
- Le formulaire de consentement contient les sélections et les contenus requis.
- Le tutoriel de l'EPTC2 a été réussi (attestation annexée).

### **ANALYSES PRÉVUES – 1-2 pages**

#### *Approches quantitatives*

- Les analyses statistiques projetées et le(s) logiciel(s) utilisé(s) pour réaliser sont présentés en détail et justifiés en fonction des questions/objectifs de recherche.
- Les stratégies de traitement des données manquantes et des variables ne respectant pas les postulats principaux des techniques statistiques mobilisées sont expliquées.

#### *Approches qualitatives*

- La démarche d'analyse du matériel est précisément décrite et fondée sur des sources valides.
- Les stratégies mises en place pour assurer la scientificité des conclusions sont présentées.